

Moratoire : le retour à avant le 6 février 2014

Une décision nécessaire et indispensable mais pas glorieuse

Depuis le 6 février 2014, en réponse à vos courriels, j'ai communiqué, avec vous à plusieurs reprises. Le 31 juillet 2014, une ordonnance de justice est rendue et condamne les actions menées par le gouvernement actuel, dans le cadre du plan Wathelet.

Cette décision s'appuie notamment sur l'arrêté bruit dont j'ai été l'instigateur. C'est – et ce sera – une victoire à la seule condition de respecter la décision de justice et de la mettre en œuvre par le retour à la situation qui prévalait avant le 6 février 2014. Il est en effet élémentaire qu'un Etat respecte les décisions de justice qui s'imposent à lui. Ne pas le faire, serait un déni de démocratie.

Si le retour à avant le 6 février est nécessaire et indispensable, cela n'est pas une décision glorieuse. Celle-ci nous replongerait, en effet, à avant le chaos institué par le plan Wathelet, c'est-à-dire à 2008, année durant laquelle différents partis se sont accordés pour enfin vouloir déployer une stratégie de développement durable de notre aéroport fédéral.

L'objectivité commande de dire qu'il importe, dès la suppression du plan Wathelet, de corriger, urgemment, les inepties ou absences de gestion et de choix qui prévalent actuellement.

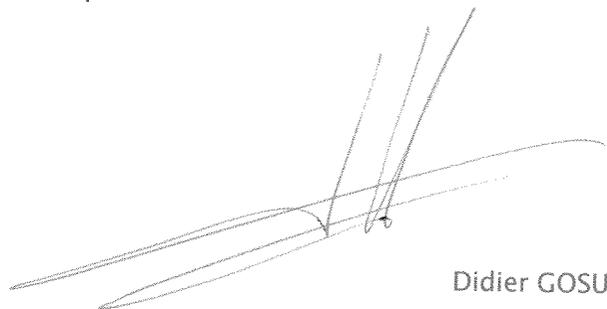
1. Créer un organisme neutre et indépendant chargé d'établir les routes et de sanctionner les comportements défaillants (horaire, routes, consignes, bruit...);
2. Arrêter une politique aéroportuaire globale incluant tous les aéroports belges;
3. Spécialiser Bruxelles-National dans sa seule fonction de city-airport;
4. Exclure à terme, à Bruxelles, les vols de nuit, de low cost et de fret;
5. Concentrer les routes aériennes sur les zones les moins densément peuplées et mettre en place sous ces axes une politique d'accompagnement efficace (non développement urbanistique, expropriation, isolation,...);
6. Définir contractuellement la capacité annuelle maximale de mouvements autorisés.

Comme Ministre FDF dans le gouvernement bruxellois, je serai attentif à ce que ces engagements soient respectés. La déclaration gouvernementale bruxelloise est d'ailleurs claire à ce sujet.

Que chaque parti responsable agisse désormais en ce sens, sans autre intention, afin de respecter les décisions de justice et d'enfin structurellement modifier notre gestion aéroportuaire dans le souci d'amener de la sérénité dans un dossier qui pourrait notre qualité de vie depuis 1989.

Tel est mon engagement.

Bien à vous.



Didier GOSUIN
Ministre bruxellois